

Statuts de protections et de menaces

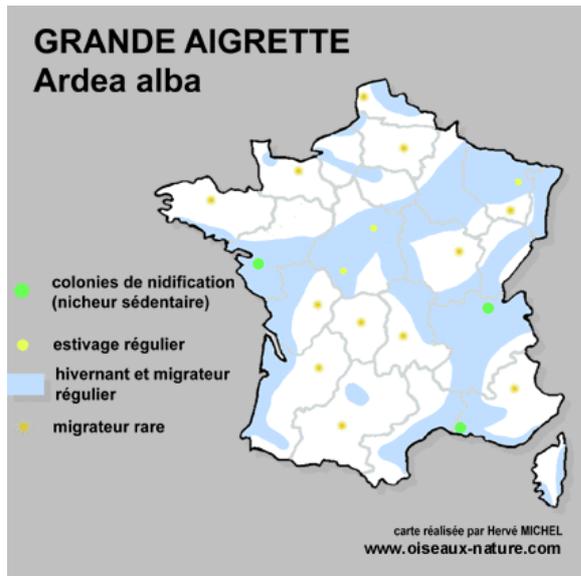
Directive Oiseaux : Annexe I

Protection nationale : Oui - Espèce protégée par la loi française de 1976

Livre rouge : Vulnérable en France CMAP 5 et statut non défavorable en Europe Non-SPEC

Tendances des populations : Europe : Augmentation – France : en augmentation

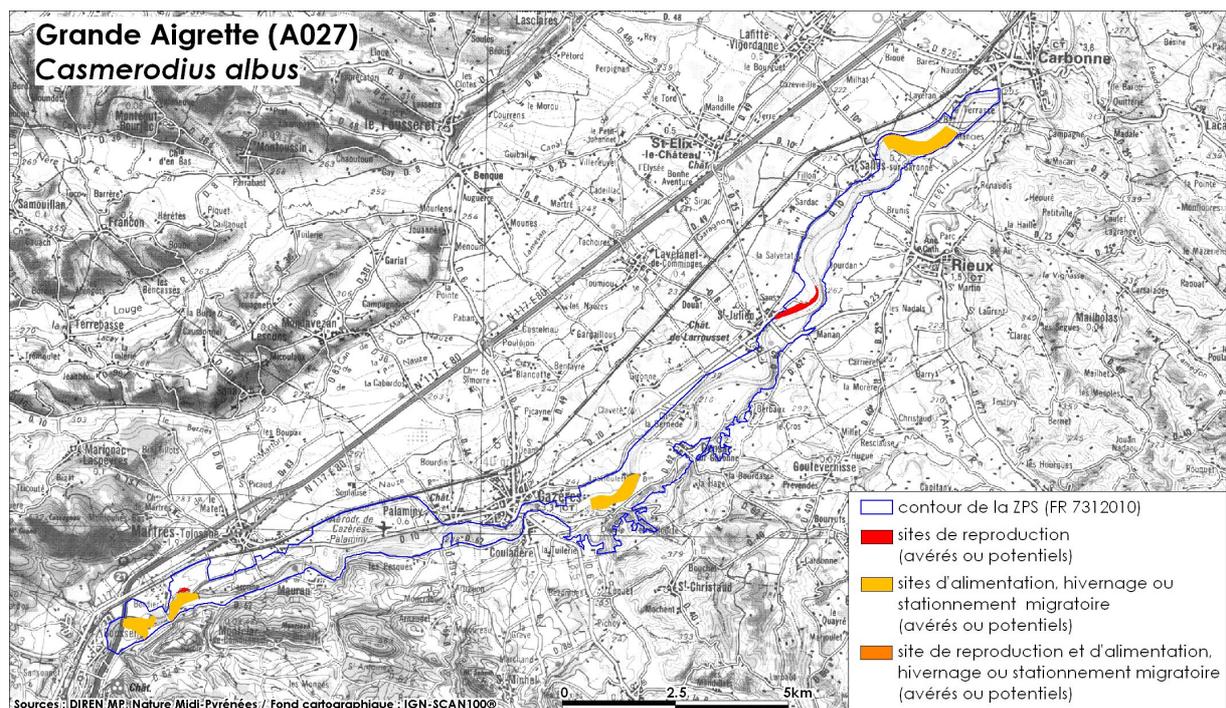
Conventions internationales : Annexe II Convention de Berne - Annexe II Convention de Bonn - Annexe II convention de Washington - Annexe CI Règlement CEE /CITES



Carte de répartition : Hervé Michel (www.oiseau-nature.com)

Photo : Jean-François Bousquet

Répartition sur le site



Description de l'espèce

Taille de l'oiseau : 95 – 105 cm

Envergure : 130 – 145 cm

Migrateur - hivernant

La Grande Aigrette est un échassier vivant près des eaux douces. C'est le plus grand des hérons d'Europe. Elle a approximativement la même taille que le héron cendré. Son plumage est entièrement blanc et elle ne possède pas de « huppe ». En période de reproduction, de très longues plumes ornementales, appelées « aigrettes » ou "crosses" descendent des épaules et tombent sur la queue et le bas du dos.

La Grande Aigrette a les doigts noirs et le bec jaune, ce qui est le contraire chez l'Aigrette garzette.

Ecologie générale de l'espèce

La Grande Aigrette niche le plus souvent en colonies en compagnie d'autres hérons, dans des arbres bas ou des roselières.

Le nid est une plate-forme lâche faite de rameaux de bois et de brindilles, de tiges de plantes aquatiques. Par la suite les adultes ajoutent des matériaux en cours de nidification, jusqu'à l'envol des jeunes. Le même nid peut être employé année après année.

La femelle dépose 4 à 5 oeufs lisses dont l'incubation est assurée par les deux adultes et dure environ 23 ou 24 jours. Les jeunes quittent le nid au bout de trois semaines, pour grimper dans les branches autour du nid, mais ils sont encore nourris au nid, par régurgitation de la nourriture dans le nid.

Son alimentation est assez ressemblante à celle des autres hérons : poissons, batraciens, insectes aquatiques, reptiles et petits rongeurs.

STATUT SUR LE SITE**Effets des pratiques actuelles, menaces potentielles et avérées sur le site**

Dégradation des sites de reproduction ; artificialisation des cours d'eau (barrage..), comblement des plans d'eau...

Coupe systématique des vieux arbres, des taillis de saules dans les habitats qui peuvent être favorables à l'espèce.

Extension des plantations de peupliers.

Ouverture des milieux dans les zones occupées par des héronnières.

Dérangements liés au tourisme et aux activités nautiques.

Observation sur le site

Date d'observation la plus récente : Année 2007

Date d'observation la plus ancienne connue : non précisée

Observateur(s) : Jean François Bousquet, Sylvain Frémaux, Marien Fusari

Etat des populations et tendances d'évolution sur le site

Statut des populations sur le site : Hivernant et de passage

Abondance sur le site Natura 2000 : Une dizaine d'individus environ

Intérêt du site Natura 2000 pour l'espèce : Très important

Tendance d'évolution des populations : En augmentation pour les populations hivernantes

Synthèse globale sur l'état de conservation : Moyen ou dégradé

Habitat de l'espèce sur le site

Principaux habitats utilisés : Code corine : 22.2 - 24.1 – 24.3 – 44.1 – 44.61

Objectifs conservatoires sur le site

- Maintien des sites de reproduction actuels
- Maintien des sites d'alimentation
- Favoriser l'implantation de nouveaux sites de reproduction

Préconisation de gestion conservatoire sur le site

Actions (s) :	
Fiche (s) :	111, 113, 114, 115, 121, 122, 211, 221, 311, 321, 411, 412, 421
Acteurs concernées :	Associations naturalistes, collectivités, CRPF, EDF-RTE, Fédérations de Chasse, Fédérations de Pêche, ONCFS

Sources documentaires

- Yeatman L. 1976,- Atlas des Oiseaux nicheurs de France. S.O.F. Paris.